

Portant intégration et nomination de
Monsieur TOLBERT Bernard dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-SE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/30/FP-SE du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim. des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u l'arrêté n° 5557/MEN/UNEC du 13-8-81 portant création du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en Cycle Long de l'Institut de Développement Rural ;
- (/u la lettre n° 0075/DIAF/30/02 du 26-1-84 du Directeur des Affaires Administratives et Financières, transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;

D E C R E T :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et de l'arrêté n° 5557 du 13-8-81 susvisés, Monsieur TOMBET Bernard, né le 20 Décembre 1954 à Mossendjo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 19 Juin 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture et
de l'Elevage,

Marius MOUMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétouaba LEROUNDZOU.-

REPLICTIONS :

JORPC
DCTP/DFP
DFP/BSI
D.G.D.
D.C.F.
M.A.E.
DOSSIER
INTERESSE
SG-M/BC

1
3
1
3
1
2
3
1
2.-/-